

PARTIE VIII — C — SOUS-GROUPE DE L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES ET DE L'ESPACE AÉRIEN (AAO/SG)

1. Mandat

1.1 Institué par l'APIRG, le Sous-groupe AAO a pour mission de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'exercer des activités spécifiques devant permettre à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et obligations dans les domaines de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO).

2. Fonctions essentielles

2.1 Sous l'autorité d'APIRG, le Sous-groupe est chargé de promouvoir :

- a) La mise en œuvre des modules spécifiques des mises à niveau par blocs du système (ASBU) de l'OACI qui lui sont confiés par APIRG ;
- b) D'assurer l'exécution des projets relatifs aux domaines AOP et ATM/SAR pour soutenir les États conformément aux ASBU et aux objectifs régionaux de performance pour permettre aux États de mettre en œuvre les SARP et les exigences régionales ;
- c) De prendre toutes les dispositions utiles pour une planification et une mise en œuvre cohérentes des systèmes AOP et ATM/SAR (PIA 1,2 et des ASBU) dans la région AFI en vue de l'atteinte de l'objectif d'un système de navigation aérienne sans discontinuité et d'assurer l'interopérabilité et l'harmonisation au sein de la région AFI et avec d'autres régions ;
- d) Assurer le suivi du caractère adéquat des exigences dans le domaine AAO en prenant en compte les changements dans les besoins des usagers, l'évolution des exigences opérationnelles et technologiques conformément à la méthodologie ASBU ;
- e) S'assurer que les initiatives environnementales AOP sont systématiquement identifiées et qu'il y a des progrès réalisés à cet égard, et rendre compte des résultats des initiatives environnementales dans le domaine AOP ;
- f) Identifier et faire la collecte État par État des informations sur les carences dans le domaine AAO conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et aux orientations d'APIRG, analyser et proposer des solutions, faire rapport sur les progrès accomplis et des obstacles que le Sous-groupe n'a pu surmonter.

3. Tâches

- a) Coordonner et tenir des réunions du sous-groupe AAO/SG ;
- b) Superviser la performance des équipes de projet relevant du sous-groupe AAO/SG et fournir les orientations nécessaires ;
- c) Suivre la performance de mise en œuvre des modules ASBU pertinents, à travers

les PIA 1, 3 et 4 et (RPO) ;

- d) Coordonner avec le sous-groupe IIM la mise en œuvre de tous les modules pertinents pour assurer une mise en œuvre dynamique des exigences opérationnelles et des'infrastructure et de l'information numérique ;
- e) Examiner et actualiser la liste des carences dans le domaine AAO et proposer des mesures correctives qui s'imposent ;
- f) Procéder à des revues périodiques du plan de navigation aérienne AFI et actualiser les informations relatives au domaine AAO ;
- g) Examiner la sévérité de la gestion du risque animalier et l'état de mise en œuvre des mesures idoines de réduction du risque aviaire lié aux impacts d'oiseaux dans la Région ;
- h) Examiner la fourniture des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie et la planification d'urgence des aérodromes dans la région AFI et veiller à utiliser les matériaux qui tiennent compte de l'environnement ;
- i) Examiner et contrôler les incidences de l'introduction des NLA dans la région AFI, particulièrement les exigences liées aux aérodromes de dégagement ;
- j) Examiner, évaluer, et fournir des orientations sur l'incidence de l'exploitation de nouveaux gros porteurs sur les aérodromes de la région AFI ;
- k) Examiner et suivre la certification des aérodromes internationaux;
- l) Examiner et suivre la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'approche et d'atterrissage afin d'assurer une transition harmonieuse et l'optimisation de la performance des systèmes mis en œuvre ;
- m) Examiner et suivre la mise en œuvre de l'exigence relative à la certification des aérodromes ;
- n) Examiner et suivre la mise en œuvre de l'exigence liée au système de gestion de sécurité sur les aérodromes et au niveau des prestataires des services de navigations aérienne ;
- o) Maintenir et améliorer de façon continue l'efficacité et la sécurité du réseau des routes ATS de façon systématique afin d'assurer un courant optimal de trafic aérien tout en poursuivant la mise en œuvre graduelle des modèles B0-FRTO, B1-FRTO, B0-CCO et B0-CDO d'ASBU;
- p) Appuyer les progrès dans la mise en œuvre de la PBN, en accordant la priorité au développement des concepts d'espace aérien en vue de soutenir systématiquement la mise en œuvre en portant une attention particulière à la mise en œuvre progressive du B0-APTA.
- q) Suivre le maintien et l'amélioration continue des niveaux de sécurité des opérations RVSM, fournir des orientations et recommander des mesures correctives et soutenir les fonctions d'ARMA ;
- r) Suivre les tendances relativement au compte rendu sur les situations insatisfaisantes (UCR), notamment les incidents ATS par l'intermédiaire du groupe d'actions tactiques (TAG), et AIAG, recommander des mesures correctives, selon le cas, et suivre la performance ;
- s) Examiner les exigences et suivre la mise en œuvre des services de recherches et de

- sauvetage ;
- t) Promouvoir et appuyer les initiatives des États dans la conclusion des accords SAR et l'établissement des organismes sous-régionaux pour renforcer les capacités SAR ;
 - u) Procéder à des examens détaillés et une actualisation de toutes les conclusions et décisions d'APIRG se rapportant au Sous-groupe AAO/SG pour s'assurer qu'elles demeurent pertinentes.

4. Méthodes de travail

- a. Le Sous-groupe se réunit au moins une fois par an en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il doit utiliser les moyens électroniques disponibles, notamment les téléconférences pour préparer et progresser dans son travail entre les réunions afin de tenir ses membres au fait des sujets de préoccupation, ainsi que pour débattre des questions spécifiques.
- b. Vu que le Sous-groupe représente les intérêts de la région et que tous les États membres d'APIRG ne sont pas forcément représentés au niveau de cet organe, les officiels des États participants sont censés travailler davantage comme experts dans leur domaine de compétence par opposition aux délégués prenant part aux réunions et ne représentant que les seuls intérêts de leurs États. Le Sous-groupe, tout en faisant montre de professionnalisme et sans préjudice à l'intégrité et à la souveraineté des États, doit pouvoir travailler avec moins de formalisme dans un souci d'efficacité

5. Composition

- 5.1 Les détails à convenir lors de la réunion d'APIRG.